Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 085-200071934-20250707-250707_DEL12_1-DE

PISSOTTE
P.L.U.

LISTE DES PIECES

1 – Rapport de présentation

Annexes au rapport de présentation :

1.a - Carte agricole

1.b – Cartes d'étude de densification des espaces bâtis et aménagés

1.b.1- Centre bourg

1.b.2- Les Moriennes – Sud rue Moulin Charron

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

3 – Règlement

4 – Plans de zonage

4.a – Plan d'ensemble - éch. 1/5 000e

4.b – Plan centre-bourg - éch. 1/5 550e

5 – Orientations d'Aménagement et de Programmation

6 – Annexes informatives et graphiques

6.a – Liste et plan des servitudes d'utilité publique

6.a.1 - Liste des servitudes d'utilité publique et arrêtés

6.a.2a - Plan des servitudes d'utilité publique - éch. 1/5 000e

6.a.2b - Plan synthétique des servitudes d'utilité publique - PAC Etat

6.a.3a – Risque inondation – PPRI 2008

6.a.3b – Risque inondation PAC 2023

6.b – Annexes sanitaires

6.b.1 - Plan du réseau d'alimentation en eau potable

6.b.2 – Plan du réseau et zonage d'assainissement

6.b.3 – Schéma Directeur d'assainissement

6.c –Carte des infrastructures de transports terrestres - Prescriptions d'isolement acoustique

6.d - Le plan des zones à risque d'exposition au plomb

6.e - Les bois ou forêts relevant du régime forestier

6.f – Secteurs d'information sur les sols

6.g – Les périmètres AOC

6.h – Les espaces de préemption du Département (Espaces Naturels Sensibles)

6.i –Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (article L.211-1 du code de l'urbanisme)

6.j - Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le permis de démolir

6.k - Les périmètres à l'intérieur desquels l'édification des clôtures est soumise à D.P.

6.l – Zones archéologiques

7 – Pièces administratives et délibérations – Bilan de la concertation